
**ADOPTION BUDGET 2026
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE SPORTIF SOULANGES**

AVIS vous est par la présente donné, par la soussignée, qu'une séance extraordinaire se tiendra le jeudi 26 mars 2026, à 19 h, au Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des loisirs à Saint-Polycarpe.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil d'administration et la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2026.

DONNÉ À COTEAU-DU-LAC, ce 18^e jour du mois de mars 2026.



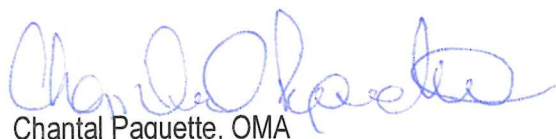
Chantal Paquette, OMA
Greffière et responsable de l'accès à l'information
et protection des renseignements personnels

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Chantal Paquette, greffière, de la Ville de Coteau-du-Lac, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du budget pour l'année 2026 de la Régie intermunicipale du Centre Sportif Soulanges en affichant une copie à chacun des endroits ci-dessous :

- Sur le babillard de l'hôtel de ville, le 18 mars 2026;
- Sur le site Web, le 18 mars 2026,

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18^e jour du mois de mars 2026.



Chantal Paquette, OMA
Greffière et responsable de l'accès à l'information
et protection des renseignements personnels